ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District portant les nouveaux numéros municipaux 1216 et 1218 rue Louisa, entre Morales et Urquhart.

Vve Mary Spindler vs Mme Margaret Hammerer veuve de feu Christian Frederick Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53 720—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No quatorze, borné par les rues Morales, Urquhart, Clouet et Louisa. Le dit lot de terre étant désigné par le No un sur un plan tiré par Pilié et De Pouilly, ingénieurs le 26 octobre 1865, déposé dans le bureau de Ernest Ende, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine conformément au plan, trente-quatre pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces deux lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
FRANK ZENGEL,
Avocat pour le Plaignant.

19 juin—19 25—2 9 16 22 juil

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Andrew Gregnon vs Wm Chittenden.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans Dossier No 17,773—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. B. Downing, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la maison de Cour, 1550 avenue Louisiana coin St-Charles, dans le sixième district de cette ville, LUNDI, 5me jour de juillet 1897, à midi de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:—

Un lot de meubles de maison et un Piano. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité

25 juin—25 29—juillet 5.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOMBE et LOT DANS LE CIMETIERE DES RUES WASHINGTON ET PRYTANIA.

Succession de Mme Mary E Bell.

No 53,678—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 juin 1897, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certificat ou titre de propriété à un certain lot ou lieu de sépulture dans le Cimetière Lafayette No 1 de cette ville rues Washington et Prytania avec une tombe là dessus érigée.

Conditions—Comptants.

Acte de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais de l'acquéreur.

27 juin—27 juillet—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 52673.

Succession de Thomas G Montgomery et A. M. Montgomery.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 2 juin 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente Mardi, le 6 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le6me District de cette ville, dans l'îlet No 469, borné par les rues Fourcher, Amélie, Dryades et Remparts; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 28 pieds de face à la rue Foucher sur 94 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un croquis daté le 2 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, N. P., le 2 juin 1886.

Conditions—Au comptant; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Taxes de 1897 assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 13 15 20 22 27—juil. 3 4 5 6

AVIS DE SUCCESSION.

PAR JACOB A. REINACH,
ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 6 JUILLET 1897

A 10:30 HEURES A. M.,

Le contenu d'un établissement de BUVETTE,

—CONNUE COMME—

The Three Brothers' Saloon

Coin Bienville et Passage de la Bourse.

Succession de Paul Millet.

No 53 730—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 22 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes seront vendues à l'encan—

Contenu du salon connu comme le "Three Brothers Saloon" coin Bienville et Passage de la Bourse, cette ville. Contenu de bar room, chaises, installations de bar, glacière, liqueurs, comptoir à lunch, 10 éventails électriques, un moteur électrique pour le mouvement; 4 tables de pool, billes, queues et racks complet; meubles de maison, tapis, 1 range, un lot de fauteuils, un coffre fort, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions: Comptant.

25 juin—23 29 5 6 juil

Succession de Denis Bechac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,550—Division A.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Céleste Bechac, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÉRIN,
25 juin—25 29—juil4 Greffier.

E. J. Shephérd versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52 070—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis J. Wyndham, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUÉRIN,
25 juin—23 27—juil 2 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, MERCREDI, 21 juillet 1897, à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 18 juin 1897, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" dans l'interdiction de John T. Brenford, No. 42,390, les propriétés décrites ci-dessous:—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Old Magazine, désigné par la lettre "A" sur un devis par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, et mesurant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Old Magazine et une profondeur sur la ligne opposée de 147 pieds 3 pouces, de là 8 pieds vers la rue Old Magazine sur une ligne parallèles à la rue Félicité, de là 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité et parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1896 à être payées par le propriétaire actuel et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; 10 cour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. E. Upton Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juin—20 28—juillet 5 12 19 à date.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Succession de Mme Ellen Ullman—Cour Civile de District, No 50,502, Division D—Sur demande de la St. Louis Trust Compan—Attendu que la St. Louis Trust Company a fourni la preuve devant la Cour qu'il a été nommé curateur des mineurs Alma Katz, Miriam Katz, Edith Katz, Arthur Katz et Félix J. Katz, tous résidents de la ville de St-Louis et Etat du Missouri; et que lesdits mineurs possèdent des propriétés dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit curateur désire transférer lesdites propriétés hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile desdits mineurs

Maintenant, conséquemment, toutes les personnes intéressées sont requises de déduire dans les trente jours de la date de la première insertion de cette annonce, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande de la St. Louis Trust Company ne serait pas accordée.

Nlle Orléans; 15 juin 1897.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge,

Pour copie conforme

P. A. DUCOIND, député-greffier.

DINKELSPIEL & HART,
17juin—3f en 30! Avocats.

In re Succession de J. A. F. Rein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,869—Division E—Attendu que John A. Tracy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de J. A. F. Rein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÉRIN,
27 juin—27 30 juillet—6 Greffier.

W. R. Sewell vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 50,526—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. Vail, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUÉRIN.
Greffier.

30 juin—30—3 9 juil

M. Kern et fils vs leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,424—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Manberet, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUÉRIN,
Greffier.

DINKELSPIEL & HART.
26 Juin—26 30—ju 1 5 avocats.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

M. et Mme P. J. McColgan vs A. J. Thomas.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessy, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [5me District], la propriété suivante décrite, à savoir—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 98, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Elza et Evelina, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, Esq., voyer, daté le 7 mars 1849, lequel lot me ure trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire en mon bureau; Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY.
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle Orléans.

20 juin—20 24—juil 1 8 15 22

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 1902 rue Mandeville, à l'encoignure Prieur

Et le cottage seul dans le fond

Succession de Joseph Prograis.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—MARDI, 3 août 1897, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où le plan peut être inspecté conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté et signé le 23 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Mandeville et Joséphine, dans l'îlet No 51, qui est borné par les rues Mandeville, Joséphine, Célestine et Marigny, dans le troisième district de cette ville; le dit lot mesurant (mesure américaine) quinze pieds onze pouces et six lignes sur la rue Mandeville par une profondeur et face à la rue Joséphine de cent six pieds six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles; Ainsi un autre certain lot de terre adjoignant la propriété deuxièmement décrite et mesurant trente et un pieds, un pouce et six lignes de face sur la rue Mandeville par cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage et un cottage seul, contenant en tout neuf chambres et deux cabinets et produisant $240 par an.

Conditions—La moitié en plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 an garanti par le billet du l'acquéreur, portant 9 pour cents d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant en plus assumer, comme partie du prix d'achat, les taxes dues et exigibles pour le courant de l'année 1897, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 juin—27—1 11 18 25 juil—1 2 3 aout

QUINIUM LABARRAQUE & VIN FERRUGINEUX, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES pharm.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.

Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Homestead and Building Association.

No 52,424 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.—A. A. Lesseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI le 13 juillet 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières du Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1er DISTRICT

1o UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, de l'îlet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 3") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Laclore, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1896.

2o Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville dans l'îlet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1836, et déposé sous le No 6 dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne (25' 11" 1") de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante-deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segreto, par acte passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT

3o UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le SECOND DISTRICT de cette ville, dans l'îlet No 482, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST PHILIPPE et RENDON, Le dit lot est désigné par le No 25, sur un plan fait par Charles Gilbert Delile, le 1er de mai 1893, et mesure conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent-quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4o UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRÉ et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt-dix pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRÉ et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6") sur la RUE ROUQUETTE (anciennement Washington)

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5o UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 364, borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant NUD ROBERTSON) sur un plan par G. D. Delile, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Association par achat de F. Briede, par acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire, en date du 10 juin 1896.

CINQUIEME DISTRICT.

6o UN CERTAIN LOT DE TERRE vacant avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 92 maintenant 245, borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo. De Armas, député-voyer de ville, en date du 4 septembre 1895, et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30) de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan par L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 16 février 1860 et déposé dans le bureau de E Fortier, ancien notaire, d'après le plan 30 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Nougue, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 janvier 1896.

7o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, (anciennement Monroe) NUNEZ (anciennement Franklin) et HOMER, désigné comme lot No 11 de l'îlet 150, et mesurant trente-deux pieds, six pouces (32' 6") de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de la Firemens Building Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8o UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 16, sur un plan de Gosselin Tract, lequel îlet est maintenant désigné par le No 119 des rolls d'assessement de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit îlet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la Valette, trente pieds (30') dans le fond quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes (84' 7" 7") de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes (87' 2" 6") de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 18 avril 1889, ledit lot étant dans l'îlet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELIN.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informez-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8o0o par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passés pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés devant être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

DINKELSPIEL & HART, E. J. MERAL et CHRETIEN & SUTHON, avocats.

12 juin—12 16 20 27—juil 4 11 12 13

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage

No 286 rue Marigny, entre Prosper et Solidelle.

Dans l'affaire de John Jacob Maas, Jr. et als. vs les mineurs John Jacob Maas.

No 50,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 836 rue Commune—MARDI, 27 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juin 1897, et signé le 7 juin 1897 dans l'affaire ci dessus—

La désirable propriété No 286 rue Marigny, décrite comme suit; à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 7, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, conformément au dit plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14 juillet 1847 et déposé en l'étude de Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, à proximité des chars Claiborne, dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

26juin—26 27—juil 4 11 18 25 27

PAR J. B. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un site splendide pour batir dans le Premier District No 1047 rue Magasin, entre Poeyfarre et Calliope, Et des tombes, voûtes et terrains dans les cimetières Girod, Métairie, des pompiers et autres cimetières, à l'encan.

Succession de Thomas. W. Bothick.

No 37,641 - Cour Civile de District pour la paroisze d'Orléans, Division "A".

Vente en partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CO., Alfred C. Green, Encanteur—Bureau, No 828 rue Commune—JEUDI, 15 juillet 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu dans l'affaire ci-dessus le 26 mai 1897, et signé le 1er juin 1897, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Propriétés foncières.

1o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Poeyfarre et Calliope, désigné par la lettre O, et mesurant 27 pieds de face à la rue Magasins sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot était anciennement désigné par le No 24. Etant le lot acquis par le dit Thomas W. Bothick, de la N. O. Saving Institut on par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 5 janvier 1880, au bureau de transferts, livre 112, folio 172. Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 1047 rue Magasins.

2o Une tombe dans le cimetière Girod: une tombe ou caveau dans le même cimetière; deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie.

Deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie; une tombe dans le cimetière des Pompiers: aussi des tombes et voutes dans d'autres cimetières. Une liste déposée au bureau de l'encanteur.

Conditions de la vente pour les voûtes, tombes, etc — Comptant pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur, transfert de l'assurance et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

12 juin—12 13 20 27—juil 4 11 15

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 53,863—Division A—Michael Rooney vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire Michael Rooney soit et est par ce présent accepte par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar H. Bloch, notaire public, en son office, Hennen Building encoignure Commune et Carondele, en cette ville, commençant le lundi, 12me jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle il ordonne que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1897.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25juin-25—1 12 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée dans le Deuxième District, Connue comme No 528 rue Jefferson, entre les rues Chartres et Decatur, Avec les Bouilloires et autres Machines de Valeur, etc., dans la bâtisse.

Jean Marie Larroux vs Jean V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,754 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines et appareils de moulin qui y sont érigés, portant le numéro municipal 528 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Decatur, Jefferson et Chartres, désigné comme lot numéro dix sur un plan dressé par Louis Sarzi, voyer, en date du 10 mars 1844, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure conformément au dit plan 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur soixante six pieds sept pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue ——— et le divisant de la propriété de ——— cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue ——— et le divisant du lot numéro onze sur le dit plan avec une largeur irrégulière dans le fond conformément au dit plan.]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juin—25 -juil 2 9 16 23 29

L'Ivrosperie, ou la Polydipsie Ebriété guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. Médication facile n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails envoyer deux timbres poste de deux sous. Traitement commence strictement confidentiel. Docteur A. T. de Vincenzi, B. O. Box 1969, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES

La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolp née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO., Geo. G. Friedrich, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O. des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin, hangars, cave, cour dans le fond, une allée de côté plus amplement décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Pilié, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880, conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot de 5 pieds de largeur et courant sur la rue Seconde en usage avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions - Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation

Lundi, le 5 Juillet, à 10 heures du matin et à continuer aux endroits ci-après mentionnés.

Comptes-Courants, Meubles de bureau. Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais, etc.

Machines, Rouleau de Papier, Réservoirs. Filtres, Fers-à-repasser, Etendeuses, Machines à coudre et à tuyauter et plusieurs autres articles rares et de valeur, dépendant et appartenant à une Buanderie de première classe.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—LUNDI, 5 juillet 1897, aux endroits et à l'heure ci-dessous ment